



---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – ARTICLES MULTIPLES.....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
<b>PARTIE 6 –OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>9</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES .....</b>	<b>9</b>
6.1 OFFRE.....	9
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	9
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	11
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	11
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	11
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
6.11 LOIS APPLICABLES .....	12
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>13</b>
6.1 BESOIN.....	13
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	13
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	13
6.4 PAIEMENT .....	13
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6.6 ASSURANCES.....	14
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	14
<b>ANNEXE « A ».....</b>	<b>15</b>
BESOIN.....	15

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F2402-15MMST/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F2402-15MMST

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-5-38336

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

<b>ANNEXE « B »</b> .....	<b>25</b>
BASE DE PAIEMENT .....	25
<b>ANNEXE C</b> .....	<b>30</b>
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES .....	30
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES</b> .....	<b>31</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	31

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |  |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;   |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;                                    |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :  |
|          | 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;   |
|          | 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.   |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

Pêches et Océans Canada (MPO) souhaite établir une offre à commandes individuelle et nationale (OCIN) en vue de se procurer, au besoin, des émetteurs satellitaires pour mammifères marins, ainsi que des services de génie et des services techniques. Le MPO a un besoin continu de suivre, de surveiller et de comprendre les mammifères marins. Une grande partie de ce travail consiste à attacher des émetteurs électroniques qui fournissent des données de localisation et des données sur l'état de l'animal, son habitat et/ou ses comportements. Nous avons besoin de services de génie et de services techniques pour personnaliser et remettre à neuf des émetteurs et/ou extraire des données. Les émetteurs seront placés sur des mammifères marins comme des bélugas, des narvals, des phoques, des morses, des baleines boréales et/ou d'autres espèces.

On prévoit attribuer un maximum de deux (2) offres à commandes (OC) pour la présente demande d'OC.

Dans le cadre de cette OC, on prévoit dépenser un montant annuel se situant entre 150 000 \$ et 300 000 \$ par année.

Tout contrat subséquent visera une période de un (1) an, avec une option de prolongation de quatre (4) périodes supplémentaires de un (1) an.

Livraison FAB destination : Pêches et Océans Canada, Vancouver (Colombie-Britannique), Winnipeg (Manitoba), Sarnia (Ontario), Québec (Québec), Moncton (Nouveau-Brunswick), Dartmouth (Nouvelle-Écosse) et St John's (Terre-Neuve-et-Labrador).

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CUA*

M0019T (2007-05-25)	Prix et (ou) taux fermes
M1004T (2016-01-28)	Condition du Matériel - offre

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

---

## 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus

d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

---

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offrants doivent être en mesure d'exécuter les travaux figurant dans la portée des travaux décrite à l'annexe A, Exigence.

Des offres peuvent être présentées pour la Partie A, Émetteurs satellites seulement, ou pour la Partie B, Services seulement, ou pour les Parties A et B.

Un maximum de deux offres à commandes peut être attribué à la suite de la présente demande d'offre à commandes.

#### 4.1.2 Évaluation financière

##### 4.1.2.1 Évaluation du prix - offre

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection – Articles multiples

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse par article.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

##### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

---

## 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « X ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005 \(2016-04-04\)](#), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les *trimestres* au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **6.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution au 31 juillet 2017.

#### **6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour quatre (4) périodes supplémentaires d'un an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

#### **6.4.3 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Marlene Hall  
Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
167, av. Lombard, pièce 100  
Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Téléphone : 204 230-0147  
Télécopieur : 204 983-7796  
Courriel: [marlene.hall@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:marlene.hall@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

#### **6.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 6.5.3 Technical Authority

Le responsable technique du contrat est : **À désigner à l'attribution de l'offre à commandes**

Le responsable technique susmentionné représente le ministère responsable de toutes les questions concernant le contenu technique des travaux dans le cadre de l'OC. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser l'ajout de changements à la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat apportée par le responsable de l'offre à commandes.

### 6.5.4 Représentant de l'offrant

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Pêches et Océans Canada 501, University Crescent Winnipeg (Manitoba)	Pêches et Océans Canada Bureau 200 – 401, rue Burrard Vancouver (Colombie-Britannique)
Pêches et Océans Canada 520, rue Exmouth Sarnia (Ontario)	Pêches et Océans Canada C.P. 5030 Moncton (Nouveau-Brunswick)
Pêches et Océans Canada 104, rue Dalhousie Québec (Québec)	Pêches et Océans Canada C.P. 1035 Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
Pêches et Océans Canada C.P. 5667 St. John's (T.-N.-L.)	

### 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

### 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

---

## 6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
  - b) les articles de l'offre à commandes;
  - c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
  - d) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
  - e) l'Annexe « A », Besoin;
  - f) l'Annexe « B », Base de paiement;
  - g) l'Annexe « C », Rapport d'utilisation de l'offre à commandes
  - h) l'offre
- de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*insérer la date de l'offre*).

## 6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

## 6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

M3000C	(2006-08-15)	Listes de prix
M3800C	(2006-08-15)	Estimation de coût

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### 6.3 Durée du contrat

#### 6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.4 Paiement

#### 6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans le contrat, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.4.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

#### 6.4.3 Paiements multiples

H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

#### 6.4.4 Clauses du *Guide des CCUA*

A9117C (2007-11-30) T1204 – demande directe du ministère client  
C2000C (2007-11-30) Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

---

#### **6.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

#### **6.5 Instructions pour la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### **6.6 Assurances**

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

#### **6.7 Clauses du *Guide des CCUA***

B7500C	(2006-06-16)	Marchandises excédentaires
C5201C	(2008-05-12)	Frais de transport payés d'avance

---

## ANNEXE « A »

### BESOIN

#### Exigence :

Pêches et Océans Canada (MPO) doit établir une offre à commandes individuelle et nationale (OCIN) pour l'achat, comme il est exigé par des utilisateurs désignés, d'émetteurs satellites pour mammifères marins et de services de génie ou de services techniques. Le MPO doit suivre, surveiller et comprendre, de manière continue, les mammifères marins. Pour ce faire, le MPO doit notamment fixer des émetteurs électroniques qui fournissent l'emplacement du mammifère marqué ainsi que des données supplémentaires sur l'état de l'animal, son habitat ou son comportement. Des services de génie et des services techniques sont requis pour personnalisation et la remise en état des émetteurs ou pour la récupération des données.

Chaque année, afin de répondre aux demandes en matière d'avis scientifiques et aux besoins des intervenants en matière de renseignements et de comprendre les espèces et leur rôle écologique au sein de l'environnement, des études scientifiques exigeant des émetteurs satellites sont prévues et menées. En général, ces besoins peuvent exiger de 40 à 80 émetteurs satellites de conceptions variées, en fonction des questions et des objectifs scientifiques. Les émetteurs seront déployés sur des mammifères marins comme le béluga, le narval, le phoque, le morse, la baleine boréale et d'autres espèces.

Étant donné la diversité des espèces et des questions scientifiques auxquelles on doit répondre, il est préférable d'utiliser un éventail de modèles et de configurations d'émetteurs satellites (p. ex., ajout de capteurs facultatifs). Pour ce faire, le MPO doit notamment fixer des émetteurs électroniques qui fournissent l'emplacement du mammifère marqué ainsi que des données supplémentaires sur l'état de l'animal, son habitat ou son comportement.

#### Directives :

Les offerants doivent présenter les documents techniques connexes pour chaque modèle d'émetteurs proposé conformément à la partie A et les documents attestant la capacité de fournir les services de génie et les services techniques liés à la configuration ou à la remise en état figurant à la partie B. Les documents techniques connexes, comme les feuilles de spécification, les brochures techniques et les photos ou illustrations, doivent fournir suffisamment de détails pour montrer que les biens ou les services offerts répondent aux exigences techniques.

Si des documents techniques publiés particuliers ne sont pas disponibles, l'offerant doit fournir une justification écrite expliquant de manière détaillée la façon dont son offre répond aux exigences techniques.

Si les spécifications ou les documents ne sont pas présentés comme il est demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offerant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus rendra la soumission irrecevable.

Le Canada n'évaluera pas les renseignements comme les renvois à des adresses de sites Web dans lesquels figurent des renseignements supplémentaires.

#### Évaluation :

Pour être déclarée recevable, une offre doit respecter les exigences de la demande d'offre à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires.

Les offerants peuvent présenter une offre pour la Partie A seulement, pour la Partie B seulement, ou pour les Parties A et B.

Un maximum de deux offres à commandes peut être attribué à la suite de la présente demande d'offre à commandes.

**Partie A :** L'offre valable au prix évalué le plus bas par point sera recommandée en vue de l'émission d'une offre à commandes.

**Partie B :** L'offre valable au taux évalué le plus bas par point sera recommandée en vue de l'émission d'une offre à commandes.

**A) Émetteurs satellites :** Les offrants doivent être en mesure de fournir au moins quatre (4) des quatorze (14) émetteurs suivants pour être déclarés recevables.

**1) Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) – système de positionnement Argos**

<b>Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) système de positionnement Argos seulement</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), aucun minimum</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	

**2) Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) – système de positionnement Argos et données de plongée**

<b>Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) système de positionnement Argos et données de plongée</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	

**3) Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) – système de positionnement Argos, données de plongée, données sur la vitesse et le mouvement**

<b>Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) système de positionnement Argos, données de plongée, données sur la vitesse et le mouvement</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	
Données sur la vitesse et le mouvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vitesse de nage, résolution minimale de 0,1 m/s</li> <li>– Accélération sur trois axes, résolution minimale de 0,1 m/s</li> <li>– Direction sur trois axes, minimum 1°</li> </ul>	

**4) Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) – système de positionnement Argos, données de plongée, données océanographiques**

<b>Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) système de positionnement Argos, données de plongée, données océanographiques</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	

Données océanographiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Température, résolution minimale de 0.005 °C, précision minimale de 0.01 °C</li> <li>– Conductivité, résolution minimale de 0,005 mS/cm, précision minimale de 0,02 mS/cm.</li> <li>– Pression, résolution minimale de 0,1 dBar, précision minimale de 5 dBar</li> </ul>	
--------------------------	---	--

**5) Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) – système de positionnement Argos, fluorimètre**

<b>Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) système de positionnement Argos, données de plongée, fluorimètre</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> <p>Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil</p>	
Fluorimètre	<ul style="list-style-type: none"> <li>– CDOM, minimum de 0,5 ppb, plage de 0 à 1 000 ppb</li> <li>– Chlorophylle, minimum de 0,05 µg/L, plage de 0 à 300 µg/L</li> <li>– Turbidité, minimum de 0,1 uTN, plage de 0 à 1 000 uTN</li> </ul>	

**6) Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) – système de positionnement Argos, hydrophone**

<b>Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) système de positionnement Argos, données de plongée, hydrophone</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	
Hydrophone	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Plage de fréquences et taux d'échantillonnage</li> </ul> Fournir les valeurs minimales	

**7) Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) – système de positionnement Argos, données de plongée, Bluetooth (communication avec capteur externe)**

<b>Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) système de positionnement Argos, données de plongée, Bluetooth (communication avec capteur externe)</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Échantillon de plongée, traitement</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	
Bluetooth	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Si oui, fournir la vitesse</li> </ul>	

**8) Lance/arbalète (p. ex., dispositif fixé à la pointe d'un harpon) – système de positionnement Argos**

<b>Lance/arbalète (p. ex., dispositif fixé à la pointe d'un harpon) système de positionnement Argos seulement</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), aucun minimum</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	

**9) Lance/arbalète (p. ex., dispositif fixé à la pointe d'un harpon) – système de positionnement Argos et données de plongée**

<b>Lance/arbalète (p. ex., dispositif fixé à la pointe d'un harpon) système de positionnement Argos et données de plongée</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	

**10) Adhésif (phoque) – système de positionnement Argos**

<b>Adhésif (phoque) système de positionnement Argos seulement</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), aucun minimum</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	

**11) Adhésif (phoque) – système de positionnement Argos et données de plongée**

<b>Adhésif (phoque) système de positionnement Argos et données de plongée</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	

**12) Adhésif (phoque) – système de positionnement Argos, données de plongée, données sur la vitesse et le mouvement**

<b>Adhésif (phoque) système de positionnement Argos, données de plongée, données sur la vitesse et le mouvement</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	
Données sur la vitesse et le mouvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vitesse de nage, résolution minimale de 0,1 m/s</li> <li>– Accélération sur trois axes, résolution minimale de 0,1 m/s</li> <li>– Direction sur trois axes, minimum 1°</li> </ul>	

**13) Adhésif (phoque) – système de positionnement Argos, données de plongée, données océanographiques**

<b>Adhésif (phoque)</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
<b>système de positionnement Argos, données de plongée, données océanographiques</b>		
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	
Données océanographiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Température, résolution minimale de 0.005 °C, précision minimale de 0.01 °C</li> <li>– Conductivité, résolution minimale de 0,005 mS/cm, précision minimale de 0,02 mS/cm.</li> <li>– Pression, résolution minimale de 0,1 dBar, précision minimale de 5 dBar</li> </ul>	

**14) Adhésif (phoque) – système de positionnement Argos, données de plongée, fluorimètre**

<b>Adhésif (phoque)</b>		Renvoi lorsque les spécifications techniques figurent dans les documents de la soumission (ouvrages, etc.)
<b>Système de positionnement Argos</b>		
Système de positionnement Argos	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mémoire (Mo, Go), 1 Go</li> <li>– Puissance de transmission, minimum de 0,5 W</li> <li>– Compression (rapport), aucun minimum</li> <li>– Taille (cm<sup>3</sup>), maximum de 300 cm<sup>3</sup></li> <li>– Durée de vie, minimum de 75 000 transmissions</li> </ul>	
Données de plongée	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Profondeur/pression, résolution minimale de 0,5 m</li> <li>– Température, résolution minimale de 0.1 °C, précision minimale de 0.2 °C</li> <li>– Taux d'échantillonnage, minimum de 0,1 Hz</li> <li>– Traitement des échantillons de plongée</li> </ul> Fournir une description – p. ex., moyenne des compartiments ou adaptation de profil	

Fluorimètre	– CDOM, minimum de 0,5 ppb, plage de 0 à 1 000 ppb – Chlorophylle, minimum de 0,05 µg/L, plage de 0 à 300 µg/L – Turbidité, minimum de 0,1 uTN, plage de 0 à 1 000 uTN	
-------------	--	--

## B) Services

Le MPO pourrait exiger la configuration, la personnalisation ou la remise en état d'un émetteur figurant à la Partie A.

Les ingénieurs ou les techniciens de l'entrepreneur doivent être en mesure d'exécuter les tâches suivantes :

- personnalisation de l'émetteur, par exemple : lorsque la taille de l'émetteur n'est pas adaptée à l'animal;
- remise en état : comme dans le cas de la récupération de l'émetteur à partir d'un animal;
- remise en état en raison de dommages;
- configuration en raison du développement de nouvelles technologies (ajout de paramètres supplémentaires).

Un émetteur « personnalisé » est un émetteur de base décrit à la Partie A de l'offre à commandes auquel on ajoute du matériel ou une application technique supplémentaire.

Ces services doivent être fournis par l'installation de l'entrepreneur, et les ingénieurs ou les techniciens doivent être inscrits et autorisés auprès de l'entrepreneur (l'offrant présentant la proposition).

### Directives :

L'offrant doit fournir les documents décrivant les services fournis. Les offrants doivent fournir les documents suivants prouvant leur capacité de fournir les services de génie et les services techniques liés à la configuration ou à la remise en état décrites ci-dessus :

- la structure organisationnelle, y compris les différents services, permettant à l'offrant de mener ses activités conformément à une capacité de production quotidienne normale en matière de recherche et développement et de remise en état, p. ex., liste des rôles du personnel, comme les rapports de vente, le soutien technique, la recherche et le développement, etc;
- les précisions sur les services, p. ex., soutien Web, soutien téléphonique (y compris l'horaire (jours et heures) des services de soutien).
- Preuve : documents (Web ou PDF) relatifs aux références, aux exemples publiés, etc.

Les documents connexes, comme les exemples publiés (Web ou PDF), etc. doivent présenter des éléments suffisamment précis pour prouver que le personnel des services de génie et du soutien technique proposé peut répondre aux exigences précisées.

Si l'ensemble des documents n'est pas présenté comme il est demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui accordera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus rendra la soumission irrecevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F2402-15MMST/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F2402-15MMST

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-5-38336

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Attestation :**

L'entrepreneur certifie que tous les renseignements figurant dans les documents connexes accompagnant la présente offre sont véridiques et exacts. En outre, l'entrepreneur garantit que chaque personne qu'il a proposée pour répondre au besoin est en mesure d'exécuter les travaux découlant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

L'entrepreneur atteste qu'il est en mesure de fournir les services de personnalisation et de remise en état des émetteurs satellites, dans ses installations.

*« dans ses installations » désigne « au sein d'une organisation ou d'un groupe; mené au sein d'une organisation; au moyen du personnel ou des ressources propres à une organisation, plutôt que des installations ou du personnel externes ».*

---

Signature d'un représentant autorisé

---

Date

---

## ANNEXE « B »

### BASE DE PAIEMENT

Les offrants **DOIVENT** présenter des prix/taux fermes pour la période de l'offre à commandes proposée et pour chaque période facultative. **La présente section, lorsque remplie, constituera la proposition financière de l'offrant.**

En cas d'erreur dans le prix calculé de la proposition de l'entrepreneur, le prix unitaire prévaudra et le prix calculé sera corrigé au cours de l'examen. Toute erreur dans les quantités de la proposition de l'entrepreneur doit être modifiée de façon à refléter les quantités indiquées dans la présente demande de proposition.

*Les quantités estimées figurant dans le présent document sont présentées aux fins d'examen uniquement et ne constituent aucunement une garantie pour le compte du Canada.*

Les taux et les prix proposés doivent demeurer valides pour la période de l'offre à commandes et pour chaque période facultative. Les taux et les prix **DOIVENT** comprendre **TOUT** les coûts liés à la prestation du service, conformément à l'Annexe A, Énoncé de travail, ci-jointe. La TPS ou la TVH, s'il y a lieu, doit être indiquée séparément sur toutes les factures concernées.

Les émetteurs doivent être fournis FOB à destination, les frais de livraison sont en sus.

#### **Factures :**

Si l'entrepreneur remplit de façon satisfaisante ses obligations établies dans le contrat subséquent, il sera payé au prix ou au taux ferme, TPS ou la TVH en sus.

Toutes les factures relatives aux paiements doivent être accompagnées du formulaire DSS 9422 applicable (commande subséquente).

Les factures doivent comprendre la ventilation suivante :

- prix et quantité de chaque émetteur;
- taux de rémunération et heures de travail pour chaque tâche de configuration;
- taux de rémunération et heures de travail pour chaque tâche de remise en état;
- liste détaillée du matériel utilisé (c.-à-d., matériel ou logiciel);
- total multiplié;
- taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH);
- en cas de rabais ou de majoration, prière d'indiquer ces éléments séparément.

Les paiements conformes au prix convenu doivent être versés après l'exécution des travaux, si elle est jugée satisfaisante, et à la suite de l'approbation du représentant du Ministère, mais ces paiements ne doivent pas dépasser les montants prévus dans la commande subséquente relative aux travaux, sans autorisation écrite.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F2402-15MMST/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F2402-15MMST

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-5-38336

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Points de livraison, FOB destination :**

Pêches et Océans Canada  
501, University Crescent  
Winnipeg (Manitoba)

Pêches et Océans Canada  
Bureau 200 – 401, rue Burrard  
Vancouver (Colombie-Britannique)

Pêches et Océans Canada  
520, rue Exmouth  
Sarnia (Ontario)

Pêches et Océans Canada  
C.P. 5030  
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Pêches et Océans Canada  
104, rue Dalhousie  
Québec (Québec)

Pêches et Océans Canada  
C.P. 1035  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Pêches et Océans Canada  
C.P. 5667  
St. John's (T.-N.-L.)

**A) Émetteurs satellites**

Élé me nt	Description de l'émetteur	Qté est	Offre à commandes – Année 1	Année optionnelle 1	Année optionnelle 2	Année optionnelle 3	Année optionnelle 4
1	Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) -système de positionnement Argos seulement	10	\$	\$	\$	\$	\$
2	Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) -système de positionnement Argos et données de plongée	20	\$	\$	\$	\$	\$
3	Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) -système de positionnement Argos, données de plongée, données sur la vitesse et le mouvement	2	\$	\$	\$	\$	\$
4	Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) -système de positionnement Argos, données de plongée, données océanographiques	2	\$	\$	\$	\$	\$
5	Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) -système de positionnement Argos, données de plongée, fluorimètre	1	\$	\$	\$	\$	\$
6	Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) -système de positionnement Argos, données de plongée, hydrophone	1	\$	\$	\$	\$	\$
7	Dorsal (p. ex., spider wire/fixation) -système de positionnement Argos, Bluetooth (communication avec capteur externe)	1	\$	\$	\$	\$	\$
8	Lance/arbaleète (p. ex., dispositif fixé à la pointe d'un harpon) -système de positionnement Argos seulement	15	\$	\$	\$	\$	\$
9	Lance/arbaleète (p. ex., dispositif fixé à la pointe d'un harpon) -système de positionnement Argos et données de plon	20	\$	\$	\$	\$	\$
10	Adhésif (phoque) -système de positionnement Argos seulement	15	\$	\$	\$	\$	\$
11	Adhésif (phoque) -système de positionnement Argos et données de plongée	20	\$	\$	\$	\$	\$
12	Adhésif (phoque) -système de positionnement Argos, données de plongée, données sur la vitesse et le mouvement	2	\$	\$	\$	\$	\$

13	Adhésif (phoque) -système de positionnement Argos, données de plongée, données océanographiques data, Oceanographic data	2	\$	\$	\$	\$	\$
14	Adhésif (phoque) -système de positionnement Argos, données de plongée, fluorimètre	1	\$	\$	\$	\$	\$

## B) Services

**La quantité estimative désigne le nombre annuel de configurations ou de remises en état, non le nombre d'heures de travail estimatif.**

Élé me nt	Description	Qté est	Offre à commandes - Année 1	Année optionnelle 1	Année optionnelle 2	Année optionnelle 3	Année optionnelle 4
1	Taux horaire ferme tout inclus pour la configuration des émetteurs	5	\$	\$	\$	\$	\$
2	Taux horaire ferme tout inclus pour la remise en état des émetteurs	5	\$	\$	\$	\$	\$

## MATÉRIEL/PIÈCES DE RECHANGE (MATÉRIEL ou LOGICIEL)

[ ] Le prix du matériel ou des logiciels requis pour la personnalisation ou la remise en état des émetteurs doit être établi conformément aux prix actuels publiés à la date de la commande, moins un rabais de \_\_\_\_\_ %, TPS et TVH en sus. La TPS ou la TVH doit être indiquée séparément sur la facture.

### ET/OU

[ ] Le matériel ou les logiciels requis pour la personnalisation ou la remise en état des émetteurs au coût livré\* plus majoration\*\* de \_\_\_\_\_ %, TPS et TVH en sus. La TPS ou la TVH doit être indiquée séparément sur la facture (les articles et la majoration doivent figurer sur la facture).

\* **Coût livré** correspond aux dépenses engagées par un fournisseur pour obtenir un produit ou un service donné pour revente au gouvernement. Cela comprend le prix facturé par le fournisseur (moins les remises), les frais de transport applicables, la différence de change, les droits de douane et le courtage, mais pas la TVH.

\*\* **Majoration** correspond à la différence entre le coût livré de l'entrepreneur pour un produit ou un service et le prix de revente au gouvernement (excluant les taxes de vente), ce qui comprend le coût des services nécessaires, les coûts indirects applicables et le profit

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F2402-15MMST/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F2402-15MMST

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-5-38336

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Liste des prix actuels publiés :**

À la suite de l'attribution d'une offre à commande, il incombe à l'offrant de fournir et de mettre à jour les listes de prix ou les catalogues, à la demande du Canada. L'offrant doit fournir une (1) copie de son catalogue et de sa liste de prix, ainsi que les mises à jour, à chaque utilisateur désigné qui en fait la demande. En outre, l'offrant doit envoyer une (1) copie au responsable de l'offre à commandes, à l'adresse figurant dans l'offre à commandes.

**Prix spéciaux :**

En plus des prix établis ci-dessus, des avantages spéciaux seront offerts, le cas échéant, à l'occasion de la fin d'année ou de productions excédentaires, de ventes spéciales de marchandises provenant de soldes, de ventes au rabais, de liquidations ou de promotions, etc., pourvu que le coût soit inférieur aux prix convenus ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F2402-15MMST/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F2402-15MMST

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-5-38336

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### ANNEXE C

### RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Dans le cadre de la présente demande d'offres à commandes, un rapport doit être présenté comme suit :

Retourner à :

Marlene Hall	204-983-7796	marlene.hall@pwgsc-tpsgc.gc.ca
<i>Nom</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Courriel</i>

à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Services de l'attribution des marchés immobiliers : Direction générale des approvisionnements  
167, avenue Lombard, pièce 100  
Winnipeg (Manitoba) R3B 0T6

### RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉS

FOURNISSEUR : \_\_\_\_\_

RAPPORT POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT : \_\_\_\_\_

Description du travail	Lieu	Commande subséquente	Valeur totale en dollars (TPS/TVH incluse)

**RAPPORT NUL** : Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral au cours de cette période.

**RÉDIGÉ PAR :**

NOM : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

NO DE TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F2402-15MMST/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F2402-15MMST

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-5-38336

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

**INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)